



# EAUX PLUVIALES

Gestion alternative et innovante

DOSSIER DE PRESSE



ROANNAISE DE L'EAU	4
CHARTRE IWA	6
CONTEXTE EN ROANNAIS	8
LA DÉMARCHE DE ROANNAISE DE L'EAU	9
GESTION DES EAUX PLUVIALES	10
SENSIBILISATION	13
CONTACTS	14

# ROANNAISE DE L'EAU

## Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau est l'unique interlocuteur référent sur l'eau en roannais

Roannaise de l'Eau intervient sur l'ensemble du cycle de l'eau

- l'Eau Potable
- l'Assainissement
- les Milieux Aquatiques
- la Protection contre les inondations
- les Eaux pluviales

Roannaise de l'Eau intervient sur les communes ayant adhéré à une ou plusieurs compétences, étant rappelé que le syndicat exerce la compétence Assainissement (collectif et non collectif) pour le compte de Roannais Agglomération sur l'ensemble de l'intercommunalité.

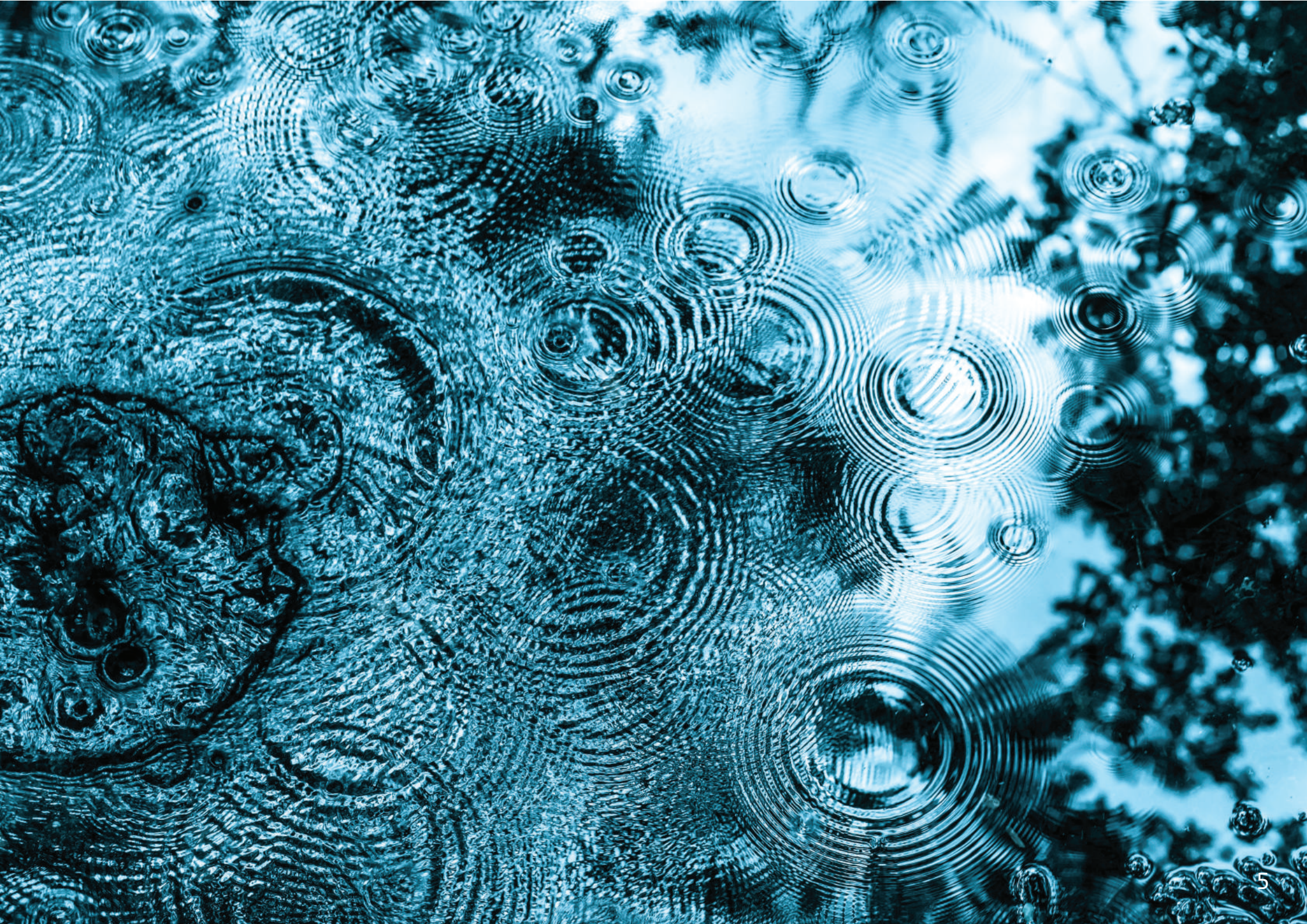
Le syndicat réalise ainsi les études et travaux s'avérant nécessaires dans tous ces domaines. Les compétences sont exercées dans un respect total de l'environnement et avec une préoccupation permanente de développement durable.

Roannaise de l'Eau est l'unique interlocuteur référent en matière de politique publique liée à l'eau sur le territoire roannais composé de 42 communes et dont les missions se résument plus que jamais ainsi :

**« Répondre aux besoins en eau des populations et des acteurs économiques en assurant la préservation des ressources et la gestion du cycle de l'eau, dans une perspective de développement durable au sein d'un territoire cohérent ».**



Roannaise de l'Eau est un des rares syndicats en France à intervenir sur l'ensemble du cycle de l'eau



# CHARTER IWA

## Roannaise de l'Eau adhère à la charte de l'IWA pour les Territoires "Eau Responsables"

Roannaise de l'Eau s'investit depuis plusieurs années dans la préservation de la ressource en eau et notamment dans un processus visant à réduire les apports d'eaux de pluie dans les réseaux d'assainissement. L'objectif est d'améliorer la qualité des milieux aquatiques et de réduire le risque d'inondation.



Cette démarche a conduit Roannaise de l'Eau à s'engager auprès de l'Association Internationale pour l'Eau (IWA) en signant la Charte Territoires "Eau Responsables" le 26 septembre 2017.

Véritable livre blanc, cette charte constitue un cadre pour aider les collectivités à élaborer et mettre en oeuvre leur stratégie en matière de gestion de l'eau, selon des principes structurés selon quatre niveaux d'action (présentés ci-contre).

### Roannaise de l'Eau encourage ses partenaires à adopter et signer la Charte Territoires "Eau Responsables"

Roannaise de l'Eau souhaite développer une véritable prise de conscience collective des décideurs roannais sur la nécessité de préserver la ressource en eau. C'est pourquoi le syndicat appelle l'ensemble de ses partenaires à signer cette charte et à s'engager à leur tour dans cette même démarche.

**A ce jour, 15 communes roannaises se sont engagées : Ambierle, Commelle-Vernay, Le Coteau, Lentigny, La Pacaudière, Mably, Pouilly-les-Nonains, Riorges, Saint-Alban-Les-Eaux, Saint-André-d'Apchon, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Haon-Le-Vieux, Saint-Germain-Lespinsasse, Saint-Romain-La-Motte, Villerest.**



Signature de la Charte par Roannaise de l'Eau et Roannais Agglomération le 26 septembre 2017

# Les principes de l'IWA pour des territoires "eau-responsables"



## 1 Des services d'eau durables pour tous

- Régénérer les milieux
- Réduire les quantités d'eau et d'énergie utilisées
- Réutiliser, Récupérer, Recycler
- Utiliser une approche systémique intégrée avec les autres services
- Augmenter la modularité et s'assurer qu'il existe de multiples options

## 2 Une conception urbaine sensible à l'eau

- Permettre des services d'eau durables
- Concevoir des espaces urbains qui réduisent les risques liés aux inondations
- Améliorer la qualité de la vie avec de l'eau visible
- Modifier et adapter les matériaux urbains afin de minimiser leur impact



## 3 Une ville connectée à son bassin versant

- Planifier pour garantir la ressource en eau et atténuer la sécheresse
- Protéger la qualité de la ressource en eau
- Se préparer aux événements extrêmes

## 4 Des communautés «eau-responsables»

- Des citoyens impliqués
- Des professionnels conscients des co-bénéfices de l'eau
- Des équipes urbaines pluridisciplinaires
- Des pouvoirs publics proactifs
- Des dirigeants qui engagent et donnent confiance

Vision Gouvernance Compétences Planification Mise en œuvre

# CONTEXTE EN ROANNAIS



**24 %**

de surface imperméabilisée sur le territoire de Roannais Agglomération (bâtiments, parkings, routes, trottoirs...).

**2 700 000 m<sup>3</sup>**

Volume d'eaux usées, non épurées, rejetées au milieu naturel par temps de pluie (via les déversoirs d'orage) pour 14 communes du roannais.

*Données 2016*

## IMPACTS

Débordements, inondations,  
et pollution du milieu naturel.  
Non conformité règlementaire.

## Une remise en cause de la gestion traditionnelle des eaux de pluie

Les eaux de pluie ont longtemps été collectées en réseau unitaire, c'est à dire avec les eaux usées issues des activités domestiques (sanitaires, vaisselle par exemple) et industrielles, avec pour objectif d'être ensuite épurées en station de traitement des eaux usées.

Or en cas de fortes pluies, le flot important ne peut pas être pris en charge intégralement par les stations d'épuration. Une partie des eaux usées et pluviales est donc directement rejetée au milieu naturel sans avoir été dépolluée.

Dans d'autres cas, les eaux pluviales sont collectées dans un réseau à part (réseau séparatif) pour être ensuite rejetées aux cours d'eau sans traitement.

**Cette gestion par le « tout tuyau » trouve aujourd'hui ses limites, notamment en raison de l'accroissement des phénomènes météorologiques violents et de l'imperméabilisation générant débordements et pollutions plus fréquents.**



# LA DÉMARCHE DE ROANNAISE DE L'EAU

## Développement d'une politique volontariste de gestion "intégrée" des eaux pluviales

A Roanne, environ 20 % des effluents collectés sont déversés au milieu naturel, par temps de pluie, sans traitement. La réglementation impose de limiter ces volumes à 5 % afin de réduire la pollution des milieux aquatiques.

L'impact financier de l'aménagement de bassins de pollution est de l'ordre de 50 millions d'euros. Le territoire n'a pas la capacité d'injecter autant d'argent pour gérer ce problème qu'il est possible d'appréhender autrement.

### Une politique de gestion innovante

**Roannaise de l'Eau a ainsi décidé depuis 2009 de mettre en place une politique de gestion innovante des eaux pluviales.** Il s'agit de limiter au maximum le ruissellement de ces eaux en réduisant les surfaces imperméabilisées pour permettre à l'eau de s'infiltrer là où elle tombe et d'éviter qu'elle ne rejoigne les réseaux.

Pour respecter la réglementation à un coût supportable, des objectifs ambitieux sont à l'étude. Cela consiste à déconnecter chaque année plusieurs hectares de surfaces imperméabilisées sur l'ensemble du territoire par la mise en place de techniques alternatives. A travers son schéma directeur de gestion des eaux pluviales, Roannaise de l'Eau définira les secteurs à déconnecter du réseau. Le recours aux techniques alternatives de gestion des eaux de pluie est à privilégier chaque fois que cela est possible.

**Tout ce qui pourra être infiltré ou restitué au milieu naturel, au plus près de la chute de la goutte d'eau, sera bénéfique pour assurer un territoire plus résilient.**

**Roannaise de l'Eau a remporté les Trophées de l'Eau 2017 de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour sa démarche exemplaire de gestion alternative des eaux pluviales (dans la catégorie « Préserver l'eau, l'économiser et lutter contre sa pollution »).**

### Préparer demain dès aujourd'hui

Roannaise de l'Eau accompagne et conseille les élus, les maîtres d'ouvrage et les particuliers pour tous leurs projets de construction ou d'aménagement.

De même, tout est mis en œuvre pour que les Plans Locaux d'Urbanisme des communes de son territoire imposent prioritairement l'infiltration des eaux de pluie pour tous les projets d'urbanisation.

**Par ces préconisations et prescriptions, mais aussi au travers de ses propres chantiers, Roannaise de l'Eau entend bien généraliser une démarche et une politique collective responsables sur ce sujet.**

# GESTION DES EAUX PLUVIALES

**Une démarche globale à laquelle tout le monde peut participer**

La pluie est l'affaire de tous : que l'on soit habitant, entreprise ou collectivité publique, il est toujours possible de faire un geste pour limiter l'imperméabilisation des sols et ses impacts sur les constructions neuves et existantes.

Les eaux de pluie qui ruissellent sur les surfaces imperméables (toitures, parkings, terrasses...) sont communément raccordées au réseau unitaire d'assainissement. Or, il est préférable de laisser l'eau de pluie s'infiltrer dans le sol pour réduire les inondations et préserver la ressource en eau :

## **Réduire les apports aux réseaux**

- Limiter l'imperméabilisation des sols.
- Prévenir le débordement des réseaux unitaires lors de fortes pluies et contribuer à limiter les inondations.
- Réduire les quantités d'eaux à traiter à la station d'épuration et donc le coût du traitement.

## **Diminuer la pollution**

- Limiter le ruissellement et le lessivage des polluants sur les surfaces urbaines (routes, parkings...).
- Diminuer la quantité d'eaux non traitées déversées vers le milieu naturel.

## **Aménager durablement le territoire**

- Recharger les nappes souterraines en laissant s'infiltrer l'eau de pluie.
- Remplacer les tuyaux par des ouvrages paysagers.

## **ACCOMPAGNEMENT**



Roannaise de l'Eau accompagne les propriétaires et les aménageurs dans leurs projets de gestion des eaux pluviales (constructions, travaux sur l'existant), pour déterminer la solution la plus adaptée.

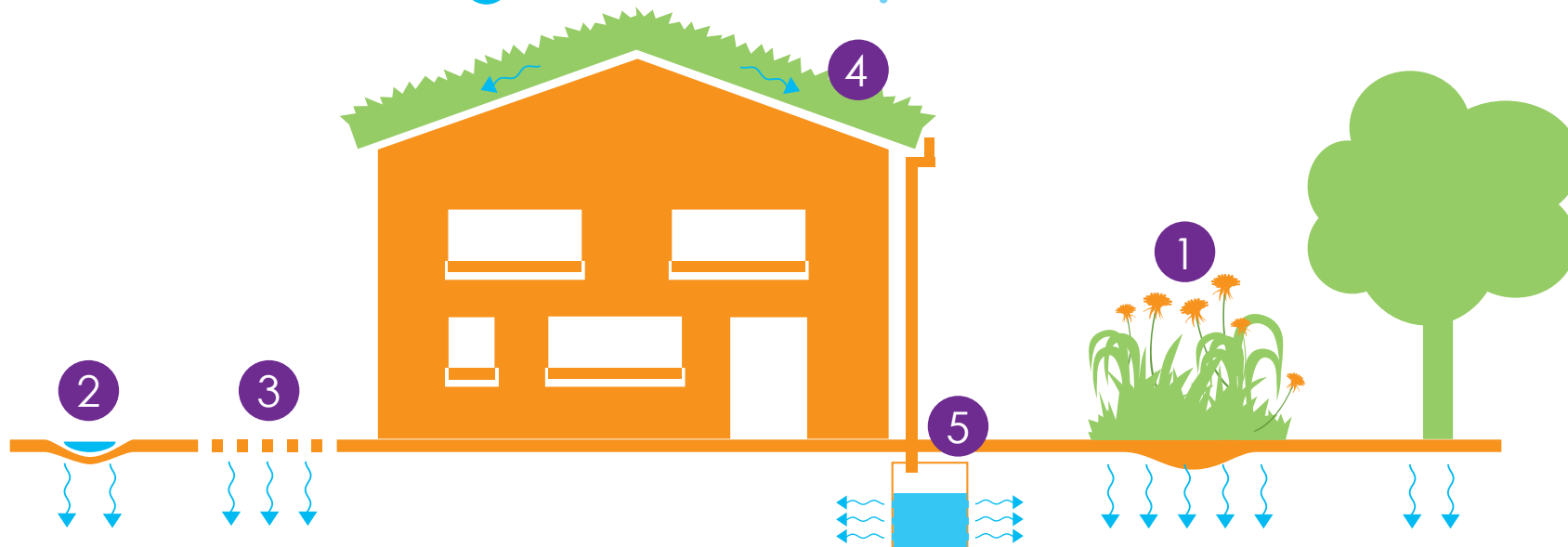
Retrouvez plus d'informations sur les ouvrages de gestion des eaux de pluie (noue, bassin de rétention, cuve de rétention, puits d'infiltration et tranchée d'infiltration) sur notre site internet : [www.roannaise-de-leau.fr](http://www.roannaise-de-leau.fr).

Par ailleurs, Roannaise de l'Eau apporte des informations complémentaires relatives aux éventuelles aides financières dont vous pourriez bénéficier pour réaliser vos travaux.



Il existe diverses solutions de **déconnexion** des eaux pluviales :

- ① jardin de pluie
- ② noue
- ③ parking poreux
- ④ toiture végétalisée
- ⑤ puits d'infiltration





# SENSIBILISATION DU PUBLIC

## Sensibilisation du public par une communication sur la démarche de gestion des eaux pluviales

Le sujet des eaux pluviales est encore peu connu du grand public. C'est pourquoi il est important de communiquer sur les ouvrages créés et sur leur finalité : la gestion des inondations.

32 panneaux ont été installés sur 8 communes du roannais. Leur découpe à la forme d'un nuage permet d'attirer l'oeil afin de sensibiliser les habitants et promeneurs sur les ouvrages réalisés.

Par ailleurs, une brochure est en cours de conception pour découvrir la démarche et mettre en avant les particuliers et les collectivités qui contribuent à la gestion des eaux de pluie en roannais.

Ce guide sera diffusé auprès des collectivités et des particuliers et sera accessible en téléchargement sur notre site internet [www.roannaise-de-leau.fr](http://www.roannaise-de-leau.fr) (rubrique Médiathèque). Il est réalisé par les services de Roannaise de l'Eau, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.



Panneau installé à Commelle-Vernay



## CONTACT

**Céline LAREURE**  
**Coordonatrice Eaux Pluviales**

Tél : 04 77 68 95 97  
clareure@roannaise-de-leau.fr  
63 rue Jean Jaurès - CS 32315 - 42 313 Roanne Cedex



SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU

[www.roannaise-de-leau.fr](http://www.roannaise-de-leau.fr)

